

Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables

Chapitres des lois révisées (1985), y compris les modifications et certaines autres lois d'intérêt public et leurs modifications

Mis à jour jusqu'au 2021, ch. 27 et Gazette du Canada, Partie II, Vol. 155, No 26 (2021-12-22)

Z

Zone de chemins de fer, Loi de la (Railway Belt Act)

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

S.R.C. 1927, ch. 116; 1950, ch. 50, art. 10

Zone du chemin de fer et bloc de la rivière de La Paix, Loi de la — 1930, ch. 37 (Railway Belt and Peace River Block Act)

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Zones spéciales, Loi sur les — L.R. (1985), ch. S-14 (Special Areas Act)

Le ministre de l'Industrie, en ce qui a trait à l'Ontario
(TR/91-100); le ministre de la Santé, en ce qui a trait au
Québec (TR/91-100); le ministre chargé de l'application
de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du*
Canada atlantique, en ce qui a trait aux provinces de
l'Atlantique (TR/88-178); le ministre de la Diversification
de l'économie de l'Ouest canadien, en ce qui a trait aux
provinces de l'Ouest (TR/88-115)

art. 2, L.R., ch. 11 (4^e suppl.), art. 17

EEV, L.R., ch. 11 (4^e suppl.), art. 18 en vigueur 28.06.88 *voir*
TR/88-119